

MAIRIE DE MESQUER



Place de l'Hôtel - BP 43014  
44420- MESQUER

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011 À 19 H 00**

Le douze décembre deux mil onze, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Charles FLEURY)

**Présents** : Monsieur Daniel LEMOINE (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Murielle DOLBEAU), Madame Jocelyne HERVOCHE, Monsieur Jean-Louis OUAIRY, Madame Jeannine CABELDUC, Madame Chantal LEYE, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Ghislaine DU ROSTU), Monsieur Cyrille CAVARO, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Rémy CHATTON.

**Absents représentés par pouvoir écrit** : Monsieur Charles FLEURY (ayant donné pouvoir de voter à Monsieur Jean-Pierre BERNARD), Madame Ghislaine DU ROSTU (ayant donné pouvoir de voter à Madame Monique TATTEVIN) Madame Murielle DOLBEAU (ayant donné pouvoir de voter au nom de Monsieur Daniel LEMOINE).

**Absent** : Monsieur Claude MABILAIS.

Monsieur Cyrille CAVARO a été élu secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance : Madame Annie RIVALANT, Secrétaire Générale et Monsieur Philippe ROHOU, Directeur des Services Techniques.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011**

- 1 – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2010 – ZAC DE PROMOTA
- 2 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET COMMUNE
- 3 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – PARC LOCATIF
- 4 – TARIFS COMMUNAUX 2012
- 5 – BUDGET PRIMITIF 2012 – PORT DE KERCABELLEC MERQUEL
- 6 – BUDGET PRIMITIF 2012 – PARC LOCATIF
- 7 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2012
- 8 - RAPPORT ANNUEL 2010 EAU ET ASSAINISSEMENT
- 9 - RAPPORT ANNUEL 2010 DÉCHETS
- 10 - AVENANT N° 2 AU LOT N° 1 – TRAVAUX LOTISSEMENT LA NOË
- 11 - DÉLÉGATION AU MAIRE – PLACEMENT DE FONDS
- 12 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES
- 13 - INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL
- 14 – QUESTIONS DIVERSES
  - 14-1 – ERIKA
  - 14-2 – PROCHAINES MANIFESTATIONS
  - 14-3 - RUCHE GÉANTE

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2011 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **1 – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2010 – ZAC DE PROMOTA**

La ZAC de Promota a été confiée par voie de concession d'aménagement pour l'étude et la réalisation à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique signée le 18 février 2000. Cette ZAC a été créée le 27 février 2001. L'acte de création a été modifié le 26 juin 2001.

Conformément à l'article 18 de ladite convention d'aménagement, un compte rendu annuel est présenté par la SELA.

### ***Discussion***

⇒ *Monsieur le Maire passe la parole à Matthieu IVAL de la SELA pour la présentation du compte rendu d'activités 2010 de la ZAC de Promota.*

*Monsieur IVAL rappelle que l'évènement le plus marquant de 2011 a été l'inauguration de la ZAC le 22 avril avec l'ensemble des habitants et toutes les personnes impliquées dans le projet. L'historique du projet a été réalisé depuis le développement du bourg de pêcheurs en passant par le lotissement des années 30 sur la baie de Lanséria, puis l'opération de réalisation de la place du Marché dans les années 70.*

*Le lotissement de Promota se situe dans la continuité de ces aménagements. La création de la coulée verte à la suite d'une réflexion urbaine sera l'évènement fort de l'année 2012.*

*Le projet a évolué pendant plusieurs années pour arriver à la réalisation actuelle. Des ambiances architecturales ont été recherchées et, entre ce qui était désiré et ce qui est réalisé, il y a une certaine concordance.*

*Les clôtures ont été traitées de différentes manières : brandes, grillages, plantations et avec les passerelles et les murets techniques le résultat est de qualité.*

*Monsieur IVAL présente ensuite les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et les prévisions 2011 car les comptes 2011 ne seront arrêtés qu'au 31 décembre et devront être validés par le commissaire aux comptes.*

*2010 a vu la fin des travaux de l'allée des vents solaires.*

*La réception du chantier VRD a eu lieu.*

*2012 verra l'achèvement définitif du chantier avec la fin de l'aménagement des espaces verts et des allées piétonnes et un traitement qualitatif de la passerelle au dessus du bassin. Cette passerelle deviendra un élément scénique dans la promenade piétonne, ponctuée d'un éclairage bas apportant une ambiance tamisée tout en permettant de se repérer de nuit. Une coupure d'éclairage nocturne est prévue en programmation à certaines heures.*

*Les bancs et poubelles seront placés judicieusement. Quelques arbres restent à planter pour finir l'aménagement qui commencera à partir de février 2012 pour environ 2 mois. Ensuite, la ZAC sera terminée.*

*Concernant la partie commerciale, Monsieur IVAL expose que 4 ventes ont eu lieu en 2010 dont 2 ventes à des primo-accédants et 2 pour des résidences secondaires.*

*En 2011, 2 terrains ont été vendus et 2 autres ventes doivent être réalisées début 2012. Il reste 4 terrains à commercialiser.*

*Un dispositif commercial important a été mis en place : panneaux, plaquettes, agences, sites, presse, mais il n'y a pas eu beaucoup de contacts.*

*☞ Monsieur le Maire demande s'il y a des personnes intéressées pour les terrains non commercialisés.*

*✉ Monsieur IVAL répond qu'il n'y en a plus actuellement.*

*Il rappelle qu'une somme de 80 000 € est prévue pour permettre l'aménagement d'un giratoire.*

*✍ Madame HERVOCHE dit que si les 4 terrains ne sont pas vendus, il y aura un encours.*

*✉ Monsieur IVAL répond positivement.*

*✍ Madame HERVOCHE dit que les intérêts courront.*

*☞ Monsieur IVAL précise que les frais financiers prévus sont d'environ 50 000 €. Ils ont été prévus pour anticiper un retard dans la vente des terrains. Si ça se passe mieux, ces frais seront réduits.*

*✍ Madame HERVOCHE dit que la commune pourrait avoir à financer si ça se passait mal.*

*☞ Monsieur IVAL dit qu'il espère que la trésorerie prévue sera moins importante et plus proche de 200 000 € que des 400 000 € inscrits en fonction du différé des travaux.*

*La SELA a été prudente en gonflant les frais financiers ce qui permettra une marge de manœuvre dans la commercialisation.*

*Le plus important est de réduire la ligne de trésorerie.*

*Il précise qu'il n'y a plus les inquiétudes d'il y a quelques années. La principale difficulté est que plus on s'éloigne de la mer moins les terrains se vendent.*

*✍ Monsieur le Maire confirme que lors de l'engagement en 1998, le risque était réel et c'était une importante responsabilité pour la commune.*

*Le projet est une très belle réalisation qui a permis d'intégrer 19 jeunes couples de Mesquer.*

*Pour conclure, Monsieur le Maire demande à Monsieur IVAL :*

*1 – que la SELA continue à faire de la publicité*

*2 – qu'une réponse soit faite dans les prochains jours à un ex-proprétaire qui a posé une question à la SELA il y a très longtemps.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**. Approuve le compte rendu d'activités 2010 de la ZAC de Promota**

## 2 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET COMMUNE

La décision modificative n° 4 au budget de la Commune est annexée. Elle permet l'ajustement des crédits au titre de l'année 2011.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : + 76 610 €
- Section d'investissement : + 6000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 . Approuve la décision modificative n° 4 du budget de la commune.**

## 3 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – PARC LOCATIF

La décision modificative n° 2 ci-dessous, au budget du parc locatif, ajuste les crédits au titre de 2011 en prévoyant, notamment, des subventions d'équilibre émanant du budget principal, afin que ce budget ne soit pas déficitaire.

Articles	Nature	DM 2
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		-
618	Divers	1 000,00
	<b>total 011</b>	<b>1 000,00</b>
66111	Intérêts emprunts	393,00
	<b>total</b>	<b>393,00</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 393,00</b>
6811	dot amort immos incorpor.& corp. (amort. frais d'études)	402,00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 795,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		-
74	Subvention d'exploitation	1 500,00
	<b>total</b>	<b>1 500,00</b>
752	Revenus des immeubles	1 295,00
758	Produits divers gestion courante	-1 000,00
	<b>total</b>	<b>295,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 795,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		-
Article	Libellé	DM 2
2188	Autres matériels	402,00
	<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>402,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		-
<b>1314</b>	Subvention d'équipement	6 000,00
<b>28131</b>	Amort constructions	-1 331,00
<b>28135</b>	Amortissement const inst gales	1 733,00
1641	Emprunt	-6 000,00
	<b>TOTAL Recettes investissement</b>	<b>402,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 . Approuve la décision modificative n° 2 du budget du parc locatif.**

#### 4 – TARIFS COMMUNAUX 2012

Les modifications aux tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012 sont annexées :

- l'annexe 1 concerne les différents tarifs
- l'annexe 2 concerne les services d'accueil des enfants.

##### **Discussion**

*☞ Madame HERVOCHE précise que la plupart des tarifs n'augmentent pas.*

*✍ Monsieur le Maire confirme, sauf en ce qui concerne la location des barnums. Les droits pour les pêcheries sont revus à la baisse et les taux de location de salles sont totalement revus, favorisant les Mesquerais.*

**Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.**

- . Adopte les tarifs proposés qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

#### 5 – BUDGET PRIMITIF 2012 – PORT DE KERCABELLEC MERQUEL

Le projet de budget primitif 2012 du port de Kercabellec-Merquel est annexé.

Ce budget peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	12 825,00	68 054,00	374 447,00	224 192,00	387 272,00	292 246,00
Dotation aux amortissements	48 944,00	128 483,00	128 483,00	48 944,00	177 427,00	177 427,00
Emprunt	5 339,00		10 367,00	110 732,00	15 706,00	110 732,00
Excédent N-1			-		-	-
Virement section investissement	129 429,00			129 429,00	129 429,00	129 429,00
Affectation excédent fonctionnement					-	-
<b>TOTAL</b>	<b>196 537,00</b>	<b>196 537,00</b>	<b>513 297,00</b>	<b>513 297,00</b>	<b>709 834,00</b>	<b>709 834,00</b>

##### **Discussion**

*☞ Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement du terre-plein de Merquel commenceront le 9 janvier sur ce site magnifique.*

*✍ Monsieur ROHOU dit que les travaux devraient être terminés fin mars. Le platelage en bois devrait se poursuivre jusqu'au mois de mai.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- . Approuve le budget primitif 2012 du port de Kercabellec Merquel**

#### 6 – BUDGET PRIMITIF 2012 – PARC LOCATIF

Le budget primitif 2012 du parc locatif est annexé.

Il se résume de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	18 200,00	56 000,00	25 000,00		43 200,00	56 000,00
Emprunt	18 000,00		29 335,00	14 875,00	47 335,00	14 875,00
Amortissements	29 460,00			29 460,00	29 460,00	29 460,00
Virement investiss.					-	-
Intégration biens					-	-
Subvention commune		9 660,00		10 000,00	-	19 660,00
Résultat N-1				-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>65 660,00</b>	<b>65 660,00</b>	<b>54 335,00</b>	<b>54 335,00</b>	<b>119 995,00</b>	<b>119 995,00</b>
<b>RESULTAT</b>		-		-		-

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
. Approuve le budget primitif 2012 du parc locatif.**

## **7 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2012**

Le tableau des effectifs 2012 du personnel communal est annexé.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades concernés, ainsi qu'aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au chapitre 012 du budget communal 2012.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
. Approuve le tableau des effectifs communaux 2012.**

## **8 - RAPPORT ANNUEL 2010 EAU ET ASSAINISSEMENT**

En application du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est établi par la communauté d'agglomération CAP Atlantique.

Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles les services publics de l'eau et de l'assainissement sont gérés.

### **Discussion**

*Monsieur LEMOINE rappelle que CAP Atlantique, dans le cadre de ses compétences, assure la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.*

*Les volumes mise en dispositions sont les suivants :*

- *Achat d'eau pour 6 834 442 m3 est en baisse de 5,6 % par rapport à 2009.*
- *La ressource secondaire qu'est la production pour 833 013 m3 est en hausse de 195 %*
- *La vente d'eau, quant à elle, pour 909 271 m3 est en baisse de 13,9 %*

*On relève 495 abonnés de plus qu'en 2009, soit 61 622 abonnés.*

*La consommation d'eau par abonné est de :*

- *Secteur sud 84 m3 contre 81 m3 en 2009*
- *Secteur centre 65 m » contre 63 m3 en 2009*

- Secteur nord 72 m3 contre 69 m3 en 2009

L'augmentation constatée est due en partie à un décalage de relevé de 13 jours.

Concernant le traitement des eaux usées, les principales stations d'épuration sont :

- Livery, de type biologique avec une capacité de 178 000 habitants
- La Turballe, de type boues activées pour une capacité de 15 000 habitants en hiver et 40 000 en été.
- Pénestin, de type boues activées avec une capacité de 1 200 habitants l'hiver et 12 000 en été.
- Herbignac, de type boues activées pour une capacité de 10 000 habitants.

Cap Atlantique possède 24 ouvrages d'épuration pour environ 8 millions de m3 d'eau traitée. Les filières sont biologiques, boues actives, filtres plantés de roseaux.

Deux stations ont été construites en 2010 : Assérac et Herbignac.

Le prix de l'eau TTC au m3 était le suivant (pour une facturation de 120 m3) :

- Eau potable 1,81 € + assainissement 2,64 €, soit 4,46 € le m3.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.**

## **9 - RAPPORT ANNUEL 2010 DÉCHETS**

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement mettant l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 définissant le contenu minimal du rapport annuel, il est proposé, par CAP Atlantique, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2010 sur la base du guide de mise en œuvre de l'ADEME.

Ce rapport, exposant des indicateurs techniques et financiers, contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de collecte et d'élimination des déchets s'exécute.

### **Discussion**

Monsieur LEMOINE énonce les actions marquantes réalisées dans le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés :

- La modification du règlement intérieur des déchetteries
- Le Contrôle qualité du tri des emballages légers
- L'exploitation de la station de transfert des déchets, située à Guérande
- L'évacuation et le recyclage du bois collecté en déchetteries
- L'achat de conteneurs d'apport volontaire enterrés
- Le renouvellement du parc de bennes ou camions de collecte de déchets.

Depuis le 31 mars 2009, les ordures ménagères des 15 communes transitent uniquement par la station de transfert de Guérande, soit 28 356 tonnes en 2010, dont 9 488 tonnes sont enfouies et 18 868 incinérées.

Les encombrants sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique de Kéraline (Herbignac) soit 6 665 tonnes, les recyclables (emballages légers) vers le centre de tri 44 soit 1 727 tonnes, 2 616 tonnes de journaux vers le centre de valorisation.

♣ *Volume de déchets par habitants :*

	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>National</b>
Ordures ménagères	312 kg	405 kg	299 kg
Tout venant	93 kg	84 kg	
Déchets en déchetterie	274 kg	184 kg	
Déchets verts	271 kg	268 kg	76 kg

*Coût global en 2010 : 13 545 749 €*

*Soit en coût net par foyer :*

*2010 159 €*

*2009 152 €*

*2008 142 €*

♣ *Perspectives en 2011 :*

- *Le contrôle de la qualité du tri*
- *Les marchés de travaux pour l'aménagement et l'intégration paysagère de points d'apport volontaire (enterrement des bacs)*
- *L'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station de transfert de Guérande.*

☞ Madame HERVOCHE demande qu'une remarque soit faite à CAP Atlantique : il y a un souci avec les pneus qui ne sont pas gérés en déchetterie. Personne ne sait quoi faire des pneus usagés.

✍ Madame CABELDUC dit qu'il en est de même pour les bouteilles de gaz et les extincteurs.

☞ Monsieur OUAIRY dit que les fusées périmées pour les bateaux ne sont pas reprises non plus.

✍ Monsieur le Maire conclut en disant que la question sera posée à CAP Atlantique.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.**

## **10 - AVENANT N° 2 AU LOT N° 1 – TRAVAUX LOTISSEMENT LA NOË**

☞ Monsieur le Maire propose de retirer cette question de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

✍ Monsieur ROHOU explique que le revêtement prévu est fait de sable-ciment et que ce revêtement pose des problèmes à l'usage, notamment pour le braquage des roues, ce qui entraîne une usure rapide. En outre, la commune n'utilise plus de désherbant chimique, l'arrachage des herbes détruit le revêtement. La commune est actuellement à la recherche d'une solution plus pérenne, soit tout en enrobé, en béton désactivé ou en enrobé avec une résine de couleur. Ce dossier sera à étudier par la commission des travaux.

## **11 - DÉLÉGATION AU MAIRE – PLACEMENT DE FONDS**

Le Conseil Municipal est appelé à donner délégation au Maire en matière de placement de fonds, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- Origine des fonds
- Montant à placer
- Nature du produit souscrit
- Durée ou échéance maximale du placement

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Le Conseil Municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ***Discussion***

*☞ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu l'indemnisation du procès ERIKA. Il souhaite que cet argent soit placé pendant un an. En fonction du résultat des contentieux concernant certains terrains.*

*Il précise que la solution de la délégation est plus pratique que de convoquer le Conseil Municipal pour réaliser des placements. Cependant, il ne fera rien sans avoir l'avis de l'adjointe aux finances et de la commission des finances.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**. Donne délégation à Monsieur le Maire en matière de placement de fonds, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

## **12 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES**

Dans le cadre des aménagements de la rue de Lozépienne et de la rue Centrale, les travaux sont estimés à 498 769 € HT.

Ces aménagements permettront, sur ces secteurs très fréquentés pendant l'été, la sécurisation de différents points par la création de giratoires et des cheminements piétons.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de l'État au titre des crédits parlementaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**. Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre des crédits parlementaires.**

### **13 - INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à la délibération du 28 mars 2008 donnant délégation au Maire, celui-ci doit rendre compte au Conseil Municipal de l'utilisation des délégations :

#### **CONVENTION ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE**

Pour la deuxième année consécutive, une convention a été signée avec le Conseil Général permettant aux animateurs communaux d'intervenir auprès des enfants participant à l'animation sportive départementale.

#### **CONVENTION PROFILS DE BAIGNADE**

Une convention de partenariat est proposée par CAP Atlantique afin de mutualiser la réalisation des profils de baignades.

Conformément aux directives Européennes, tous les sites de baignade doivent être de qualité « suffisante » pour l'année 2015.

Le coût pour la commune est de 2 000 €. Cette somme correspond à 50 % du montant de l'étude. CAP Atlantique prenant en charge les 50 % restants.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.**

### **14 – QUESTIONS DIVERSES**


#### **14-1 – ÉRIKA**

Monsieur le Maire souhaite rappeler à ses collègues Maires que si la commune de Mesquer n'avait pas engagé une procédure auprès du Tribunal Civil, il n'y aurait pas eu de procès au pénal et c'est le pénal qui permet aux Communes d'être indemnisées.

#### **14-2 – PROCHAINES MANIFESTATIONS**

 Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les prochaines manifestations :

- Porte ouverte à l'école et inauguration des travaux le 16 décembre vers 17 h.
- Journée d'animation de Noël le samedi 17 décembre.
- Vœux à la population le 6 janvier
- Vœux au personnel le 13 janvier.

 Monsieur ROHOU, en sa qualité de Président de l'Amicale du Personnel, invite également les élus à l'arbre de Noël du personnel le 16 décembre à partir de 19 h.

### **14 – 3 - RUCHE GÉANTE**

☞ Monsieur le Maire explique qu'un projet d'animation autour de l'abeille et de la biodiversité lui a été proposé. Une ruche géante serait installée pendant 3 jours place de la Mairie, dans laquelle on peut entrer pour visualiser son fonctionnement. Deux soirées conférences sont également envisagées.

Pour cette animation prévue en même temps que le festival de musique de rues de Mesquer, un budget de 1 000 € à 1 200 € est nécessaire. Il demande l'accord de principe pour cette animation qui permettrait de faire venir les écoles.

Cette animation s'est faite à Tréffieux et a attiré plus de 2 000 personnes.

**Le Conseil Municipal donne son accord.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.**

Le Secrétaire de séance  
Cyrille CAVARO

Le Maire  
Jean-Pierre BERNARD